

CRITERES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE 2017

MINIME- CADET

1. U15 et U16 COUPE d'EUROPE, Grand Prix des Flandres (Minime)

Participations obligatoires : critérium national route et piste

Une sélection de 4 athlètes femmes / 4 athlètes hommes maximum sera arrêtée à partir d'un classement général établi en prenant en compte les 6 meilleurs résultats par athlète sur un total de 8 épreuves de référence comme suit :

1.1. Mode d'attribution des points par épreuve

Classement critérium national route et piste aux 6 premiers : 10pts – 7pts- 5pts- 3pts- 2pts- 1pt.
En cas d'égalité, la ou les meilleures places seront prises en compte pour départager les ex aequo

1.2. Epreuves de référence :

Critérium national route : 100m, 1000m, course à points et course à élimination. Critérium national piste : 300, 500m, course à points et course à élimination. (nb : si une course est annulée, elle ne sera pas remplacée)

2. U17 et U18 CHAMPIONNAT D'EUROPE (cadet)

Participations obligatoires : 3 pistes et championnats de France route

Un groupe de 8 athlètes femmes / 8 athlètes hommes maximum sera arrêtée à partir d'un classement général établi en prenant en compte les 6 meilleurs résultats par athlète sur un total de 9 épreuves de référence comme suit :

2.1. Mode d'attribution des points par épreuve

Classement 3 pistes et championnats de France route : 10pts – 7pts- 5pts- 3pts- 2pts- 1pt.
En cas d'égalité, la meilleure place sera prise en compte pour départager les ex aequo.
Pour les 3 pistes, les points seront attribués d'après le classement des patineurs français. Par exemple, si le premier français termine troisième, il obtiendra les 10 points de la première place.

Ce groupe de 16 patineurs sera convoqué pour participer à un stage sélectif (lieu à déterminer) les 10 et 11 juin.

Durant ce stage, 3 tests seront mis en place. Le détail des tests sera annoncé à la suite du France route. A l'issue de chaque test les patineurs marquent les points suivants : 20-14-10-6-4-2. Un

classement cumulé des points des courses et des points de tests déterminera la sélection. Les courses et les tests sont donc valorisés à 50% chacun. Les 5 premiers de ce classement seront sélectionnés pour le championnat d'Europe et les 3 suivants pour la Coupe d'Europe (le grand prix des Flandres, aout 2017).

En cas d'égalité, la ou les meilleures places (en priorité sur les courses) seront prises en compte pour départager les ex aequo.

2.2. Epreuves de référence :

3 pistes : 500m (Pibrac), 3 000m (Pibrac), 1000m (Valence d'Agen), course à points (Gujan-Mestras) et course à élimination (Valence d'Agen).

Championnat de France route : 100m, 500m, course à points et course à élimination.

(nb : si une course est annulée, elle ne sera pas remplacée)

3. CAS PARTICULIERS

Les entraîneurs nationaux conservent le droit de sélectionner un (des) athlète(s) supplémentaire(s) qui n'aurait (ent) pu être présent (s) à l'une des compétitions citées en référence pour un motif qu'il aura lui-même jugé sérieux (blessure, etc...).